

**COMMUNE DE ROUSSIEUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° DEL 2017\_5\_1**

**Séance du 26 juillet 2017**

Date de convocation : 24 / 07 /2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juillet à 20 heures 30 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents :

**Objet de la délibération : Reversement dotation forfaitaire de solidarité à orientation voirie 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Roussieux avait mis à disposition de la communauté de communes du Pays de Remuzat, qui avait compétence, une partie de sa voirie.

Suite à la fusion des communautés de communes, la nouvelle structure : Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, a gardé la compétence voirie et la voirie de Roussieux déclarée d'intérêt communautaire a été reprise.

Afin de mettre en place un programme de travaux, la commune doit reverser tout ou partie de la dotation forfaitaire de solidarité à orientation voirie qui lui est attribuée en 2017 à la CCBDP.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE le versement de l'intégralité de la dotation forfaitaire de solidarité à orientation voirie d'un montant de 8 619 € à la CCBDP
- DONNE POUVOIR au maire pour signer les pièces nécessaires à ce versement.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX le 26 juillet 2017

Le Maire, Didier GIREN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20170726-2017\_5\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2017